





Arménie

Accord ratifié: Oui

Date de ratification: 2017-03-20

Notifications de mise en oeuvre (Catégories A, B, C)			Date d'échéance	Statut	
Notification des désignations des catégori	ies A,B,C		Oui		
A - 52.9%	B - 41.6%	C - 5.5%	Not yet notified - 0.0%		
Notification des dates indicatives de la Ca	tegorie B		22 février 2017	Oui	
Notification des dates définitives de la Cat	regorie B		22 février 2018	Oui	
Notification des dates indicatives de la Categorie C			22 février 2017	Oui	
Notification des dates définitives de la Categorie C			22 août 2019	Oui	
Notification des bésoins d'assistance technique			22 février 2017	Oui	
Notification des arrangements conclus po		22 février 2018	Non		
Notification de l'état d'avancement de la fourniture d'assistance technique			22 août 2019	Non	

Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2020
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 22 août 2020
Notified Art. 10.6.2	Catégorie B	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2018
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017
Renseignements sur l'assist	ance	
Notified Art. 22.3		Non
Légendes: Oui	Notification présentée	Non Notification due Non Notification non échue

Progra	mme de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	А		au plus tard le 22 février 2017
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	А		au plus tard le 22 février 2017
1.3	Points d'information	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
1.4	Notification	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 31 décembre 2018
2.2	Consultations	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 31 décembre 2018
3	Décisions anticipées	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
4	Procédures de recours ou de réexamen	А		au plus tard le 22 février 2017
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 31 décembre 2018
5.2	Rétention	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 31 décembre 2018
5.3	Procédures d'essai	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 31 décembre 2018
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	А		au plus tard le 22 février 2017
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	А		au plus tard le 22 février 2017
6.3	Disciplines en matière de pénalités	А		au plus tard le 22 février 2017
7.1	Prétraitement avant arrivée	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
7.2	Paiement par voie électronique	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 30 juin 2019
7.3	Séparation de la mainlevée	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
7.4	Gestion des risques	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 31 décembre 2018

Program	ime de mise en oeuvre		date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.5	Contrôle après dédouanement	A		au plus tard le 22 février 2017
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 30 juin 2019
7.7	Opérateurs agréés	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 31 décembre 2018
7.8	Envois accélérés	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 31 décembre 2020
7.9	Marchandises périssable	А		au plus tard le 22 février 2017
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	A		au plus tard le 22 février 2017
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
10.1	Formalités	A		au plus tard le 22 février 2017
10.2	Acceptation de copies	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 31 décembre 2018
10.3	Utilisation des normes internationales	С	au plus tard le 22 août 2020	au plus tard le 22 août 2020
10.4	Guichet unique	С	au plus tard le 22 août 2020	au plus tard le 22 août 2020
10.5	Inspection avant expédition	А		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	В	au plus tard le 31 décembre 2018	au plus tard le 31 décembre 2018
10.7	Procédures communes à la frontière	А		au plus tard le 22 février 2017
10.8	Marchandises refusées	А		au plus tard le 22 février 2017
10.9	Admission temporaire de marchandises	А		au plus tard le 22 février 2017
11	Transit	Ар Вр Ср	du 22 février 2017 au 22 août 2020	du 22 février 2017 au 22 août 2020
12	Coopération Douanière	А		au plus tard le 22 février 2017

Légendes

Α	Notifiée dans la catégorie A	Ар	Notifiée dans la catégorie A		
В	Notifiée dans la catégorie B	Вр	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
С	Notifiée dans la catégorie C	Ср	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	Е	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/ARM/2/Rev.1	2023-04-21	Article 12.2.2 - Revision
G/TFA/N/ARM/3	2020-09-23	Article 10.6.2
G/TFA/N/ARM/2	2019-02-14	Article 12.2.2
G/TFA/N/ARM/1/Add.1	2019-02-08	Category B notification
G/TFA/N/ARM/1	2017-08-17	Cat. A, B, C

10.3 Utilisation des normes internationales



10.3.1 10.3.2 Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre 22 août 2020

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance nécessaire:

- Renforcement des capacités
- Formation du personnel des douanes arméniennes
- Changements dans la législation

Mission d'experts techniques pour effectuer une analyse des lacunes au niveau de la mise en œuvre des normes internationales et nous présenter de nouveaux plans d'action, nous informer sur les coûts financiers à atteindre et nous fournir si besoin une assistance pour trouver des donateurs.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation

10.4 Guichet unique



10.4.1	
10.4.2	
10.4.3	
10.4.4	

Date indicative de mise en oeuvre 31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre 22 août 2020

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance nécessaire:

- · Renforcement des capacités
- Formation du personnel des douanes arméniennes
- Changements dans la législation

Mission d'experts techniques pour effectuer une analyse des lacunes au niveau de la mise en œuvre des normes internationales et nous présenter de nouveaux plans d'action, nous informer sur les coûts financiers à atteindre et nous fournir si besoin une assistance pour trouver des donateurs.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation



11.5 11.6 (a), (b) 11.7 11.8 11.9 11.10

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2020

Date définitive de mise en oeuvre 22 août 2020

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Assistance nécessaire:

- · Renforcement des capacités
- Formation du personnel des douanes arméniennes
- Changements dans la législation

Mission d'experts techniques pour effectuer une analyse des lacunes au niveau de la mise en œuvre des normes internationales et nous présenter de nouveaux plans d'action, nous informer sur les coûts financiers à atteindre et nous fournir si besoin une assistance pour trouver des donateurs.

Étiquettes: Cadre législatif et réglementaire, Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation

Légendes



Notifiée dans la catégorie C



Notifiée dans la catégorie C



Report de dates demandé

Arrangement avec des donateurs notifié



Arrangement avec des donateurs pas encore notifié

Téléchargé le 4 décembre 2025 Mis à jour le 18 août 2023

2025 © TFAD - http://www.tfadatabase.org